

Zoom sur **REPRENDRE LA ROUTE APRÈS LE DÉCONFINEMENT :
LES RÈGLES D'OR POUR SORTIR DE CHEZ SOI**

La circulation routière reprend au rythme du déconfinement.
Pour que ce retour sur les routes se déroule dans les meilleures conditions,
soyons vigilants !

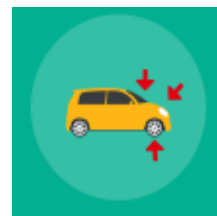
Quelques conseils sur cette reprise de volant et/ou de guidon.

Les règles d'or pour sortir de chez soi en

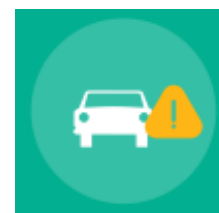


Vérifier l'état général de votre véhicule :

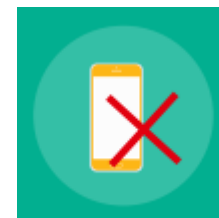
- Pneus
- Freins
- Niveaux
- Batterie
- Essuie-glaces



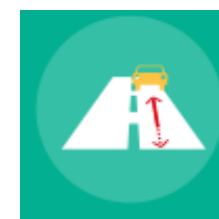
Redoubler de vigilance envers les usagers
vulnérables, vérifier notamment plus souvent vos
angles morts.



Ne pas téléphoner ou consulter les sms
en conduisant. Lire un message en conduisant
multiplie le risque d'accident par 23



Garder les distances de sécurité, même en voiture !



Les règles d'or pour sortir de chez soi à



Vérifier l'état de votre vélo :

- Freins av/ar
- Éclairage
- Sonnette



Faire attention aux angles morts des bus et poids lourds plus larges que ceux des voitures.



Penser à vous équiper :

- Casque
- Vêtements clairs
- Écarteur.....



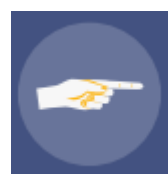
Garder vos distances avec les voitures en stationnement pour éviter les ouvertures de portière.



Préparer votre itinéraire, en privilégiant les pistes cyclables.



Etre attentif aux usagers vulnérables.



Indiquer vos changements de direction en tendant le bras



Ne pas utiliser les casques audio, interdits et dangereux car ils vous coupent des bruits de la circulation.

Les règles d'or pour sortir de chez soi à



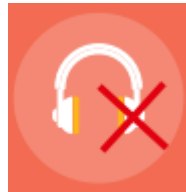
Vérifier les équipements :
Sonnette, freins, accessoires
rétro réfléchissants, feux avant et
arrières.
(ils seront obligatoires à partir
du 1^{er} juillet 2020).



Ne pas circuler à deux
sur une trottinette



Penser à vous équiper :
Casque, vêtements clairs,
accessoires réfléchissants.

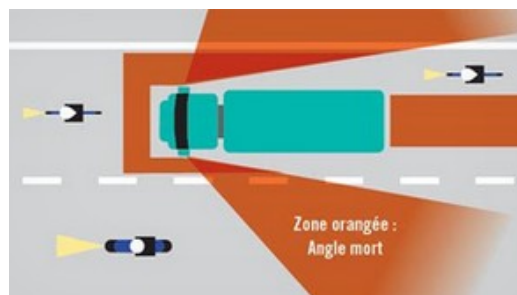


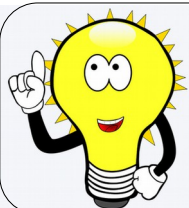
Ne pas utiliser les
casques audio,
interdits et dangereux
car ils vous coupent
des bruits de la
circulation.



- ▶ Empruntez les pistes cyclables quand il y en a.
- ▶ Respectez les feux, stops et priorités.
- ▶ Signalez toujours votre intention avant de changer de direction.
- ▶ Tenez-vous hors des angles morts des voitures et des poids lourds.

Pour rappel, les angles morts (parties de la chaussée non visibles depuis le poste de conduite par le conducteur dans les rétroviseurs) sont matérialisés en orange sur le schéma.





Pour rester au courant !

Ce qui change à partir du 22 mai 2020

En janvier 2018, le CISR (comité interministériel de la sécurité routière) prévoyait 18 mesures pour faire baisser la mortalité sur les routes. Plusieurs d'entre elles entrent en vigueur le 22 mai 2020 :

- Réétention du permis de conduire pour les conducteurs tenant un téléphone en main et commettant en même temps une autre infraction au code de la route en matière de règles de conduite des véhicules, de vitesse, de croisement, de dépassement, d'intersection et de priorités de passage. Constatée par les forces de l'ordre, cette réétention pourra être suivie d'une suspension du permis de conduire pour une durée maximale de six mois.
- Allongement de 6 mois à 1 an de la durée maximale d'obligation de conduire un véhicule équipée d'un éthylotest antidémarrage lorsqu'il s'agit d'une alternative à la suspension du permis.
- Accès simplifié à la conduite supervisée. En cas d'échec à l'épreuve de conduire, tous les élèves disposeront d'un droit d'accès à la conduite supervisée sans délai ni formalité sauf celle d'obtenir l'accord de leur assureur.
- Suppression de l'obligation de possession d'un éthylotest dans son véhicule et renforcement de la mise à disposition d'éthylotests dans les établissements de nuit.